

Règlement du Jeu Sephora « Cacharel – Yes I Am Pink First »
--

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

La société Sephora (ci-après « l'Organisateur »), SAS de nationalité Française au capital de 78 256 500 euros, dont le siège social est situé 41 rue Ybry 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre France, sous le numéro B 393 712 286, organise le jeu « Cacharel – Yes I Am Pink First », gratuit et sans obligation d'achat (ci-après, le « Jeu ») du 05 février 2019 à 10h00 au 15 février 2019 à 23h59 (ci-après, la « Durée du Jeu ») et accessible sur l'application mobile Sephora France et le site mobile Sephora France à l'adresse : <https://www.sephora.fr/cacharel-yesiam.html>. (ci-après, le « Site »).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A titre liminaire, il sera rappelé que le fait de s'inscrire et participer au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Le Règlement complet du Jeu est consultable gratuitement sur le Site pendant toute la Durée du Jeu.

Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande de l'Organisateur à l'adresse suivante :

Service Clients Sephora
41 rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX

Les frais de timbres liés à la demande écrite d'une copie du Règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande concomitante accompagnée d'un RIB/RIP.

Cette demande de remboursement est limitée à une par personne (même nom, même prénom, même adresse postale) pendant toute la Durée du Jeu.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), au Luxembourg et à Monaco, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

2.1 Données des participants

Les informations nominatives concernant les participants au Jeu sont destinées à l'usage de l'Organisateur pour les besoins du Jeu, en particulier son organisation, la prise en compte de la participation du participant ainsi que l'envoi des dotations.

Les informations nominatives dont la fourniture est obligatoire dans le cadre du Jeu sont identifiées par un astérisque ou toute mention équivalente.

Sous réserve de leur consentement, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur et/ou L'Oréal Luxe France (agissant pour son département et sa marque Cacharel) pour leur adresser par email des offres commerciales sur leurs produits et services.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant, d'organiser le sort de leurs données post-mortem ainsi qu'un droit d'opposition à la réception d'offre commerciale, ce auprès de l'Organisateur et/ou L'Oréal Luxe France aux coordonnées suivantes :

SEPHORA
41 rue Ybry
92576 Neuilly sur Seine CEDEX
privacy@sephora.fr

L'Oréal Produits de Luxe France / Cacharel
29 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS
contact@loreal.com

En aucun cas, ces informations ne sont conservées à l'issue du Jeu sauf si les participants donnent leur consentement explicite pour que les informations collectées puissent être utilisées par l'Organisateur et/ou Cacharel afin de les informer de leurs produits et offres. Ces informations seront conservées pour une durée limitée, correspondant à la finalité du traitement.

Pour exercer le droit d'opposition à la prospection commerciale, le participant ou son représentant légal pourra également cliquer sur le lien hypertexte de désabonnement présent dans chaque communication adressée par courrier électronique par l'Organisateur ou L'Oréal Luxe France.

Pour plus d'informations et connaître ses autres droits, le participant est invité à consulter la charte « Données personnelles et cookies » disponible sur le site de l'Organisateur, <https://www.sephora.fr/donnees-personnelles.html> .

Le traitement de vos données par Cacharel est régi par la politique de protection des données personnelles de L'Oréal Produits de Luxe France à laquelle l'Organisateur vous renvoie. L'adresse e-mail du participant sera conservée pendant 3 ans à compter de son dernier contact avec Cacharel.

2.2 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au Règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leurs gains.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la désignation des gagnants.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le Règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le Règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Il est en outre rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant la même adresse électronique.

L'Organisateur traite les données de trafic et de connexion au Site, notamment l'identifiant (adresse IP) du smartphone utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques anonyme de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au Règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit disposer d'une adresse email, se rendre sur le Site et lancer l'animation afin de tenter de gagner une des dotations listées à l'article 4 ci-dessous.

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre, au cours de la Durée du Jeu, sur le Site ;
- Cliquer sur le bouton « Je Joue » ;
- Reconstituer l'image dans le temps imparti ;

Remplir les champs obligatoires et accepter le règlement de jeu, puis cliquer sur le bouton « Je tente ma chance » pour participer au tirage au sort.

La participation au Jeu est limitée à une seule par jour pendant toute la Durée du Jeu (même adresse mail). Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, ou après la date de fin du Jeu, seront considérées comme nulles.

ARTICLE 4. DOTATIONS

Les dotations mises en jeu pour l'ensemble du Jeu sont les suivantes :

Lot 1 :

- **Une (1) pochette « Lips » de la marque Lulu Guinness, d'une valeur commerciale indicative de 296€**

Lot 2 à 51 :

- **Une (1) eau de parfum Cacharel – Yes I am Pink First, 30 ml, d'une valeur commerciale indicative de 39 €**

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de l'Organisateur .

Les dotations ne peuvent être échangées ou faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces et ne peuvent être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le Règlement.

L'Organisateur décline toute responsabilité, pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

5.1. A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera effectué par l'Organisateur qui désignera les cinquante et un (51) gagnants parmi les participations conformes au Règlement.

Les dotations seront attribuées aux gagnants de la manière suivante :

- Le lot 1 sera attribué au premier participant désigné par le tirage au sort ;
- Les lots 2 à 51 seront attribués du deuxième (2^{ème}) au cinquante unième (51^{ème}) participants désignés par le tirage au sort ;

5.2. Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de leur dotation. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent Règlement, leur dotation ne leur serait pas attribuée. Dans cette hypothèse, la dotation sera définitivement perdue et aucun tirage

au sort ne sera organisé et ce, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée de ce fait.

5.3. La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude aurait été identifiée, entraînant pour l'Organisateur l'obligation d'effectuer une nouvelle sélection des gagnants. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée de ce fait.

5.4. Les gagnants seront contactés par email (à l'adresse renseignée dans le formulaire de participation au Jeu) par l'Organisateur dans un délai de 15 jours à compter de la date du tirage au sort.

Dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de l'envoi du mail aux gagnants, ces derniers devront adresser un email en réponse à l'Organisateur en renseignant notamment leurs coordonnées (Nom, prénom, adresse postale à laquelle le lot doit être envoyé, numéro de téléphone). Passé de délai de quinze (15) jours ouvrés et sans réponse des gagnants, la dotation sera considérée comme perdue.

5.5. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 6. ARTICLE 6 : REMISE DES DOTATIONS

6.1. Les lots seront adressés aux gagnants par l'Organisateur, par voie postale à l'adresse qu'ils auront indiquée dans leur courriel de réponse à l'Organisateur.

6.2. Toute dotation ne pouvant être remise, par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de leurs coordonnées, en cas de non réclamation du gain dans le délai imparti ou pour toute autre raison imputable aux gagnants, et toute dotation non réclamée par les gagnants dans les délais impartis sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu. La dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant initial.

ARTICLE 7. REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais engagés pour la participation au Jeu à partir d'un modem seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier envoyée à l'adresse suivante :

Sephora
41 Rue Ybry
92576 Neuilly CEDEX

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et/ou se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61€ TTC / minute.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée au plus tard un (1) mois et quinze (15) jours à compter de la fin du Jeu et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.
- un RIB/RIP

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

Les timbres liés à la demande écrite de remboursement des frais de connexion seront remboursés au tarif lent sur simple demande concomitante.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. L'Organisateur ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

En outre, l'Organisateur n'est pas responsable en cas notamment de :

- problèmes de liaison téléphonique,
- problèmes de matériel ou logiciel,
- destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à l'Organisateur,

- perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des dotations en raison d'informations erronées fournies par les participants telle qu'une erreur dans la saisie de l'adresse email.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

L'Organisateur se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis d'écourter, de proroger, de modifier, d'annuler ou de suspendre le Jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

ARTICLE 10. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Il est rappelé que toutes les marques ou logos figurant sur le Jeu sont la propriété soit de l'Organisateur, soit d'une société du groupe auquel l'Organisateur appartient soit de ses prestataires, partenaires ou fournisseurs. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, de ces marques et/ou logos est strictement interdite. L'Organisateur se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas de contrefaçon et plus généralement d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 11. LOI APPLICABLE ET CONTESTATION

Le Jeu et l'interprétation du présent Règlement sont soumis au droit français, sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du participant.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du participant.

Le participant est informé que l'Organisateur adhère à la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) et qu'en cas de différend né à l'occasion du Jeu non résolu amiablement avec le service clients de l'Organisateur, le participant pourra recourir au service de médiation du e-commerce (60 rue la Boétie –75008 Paris – relationconso@fevad.com).